

Acteurs publics

par Emile Marzolf

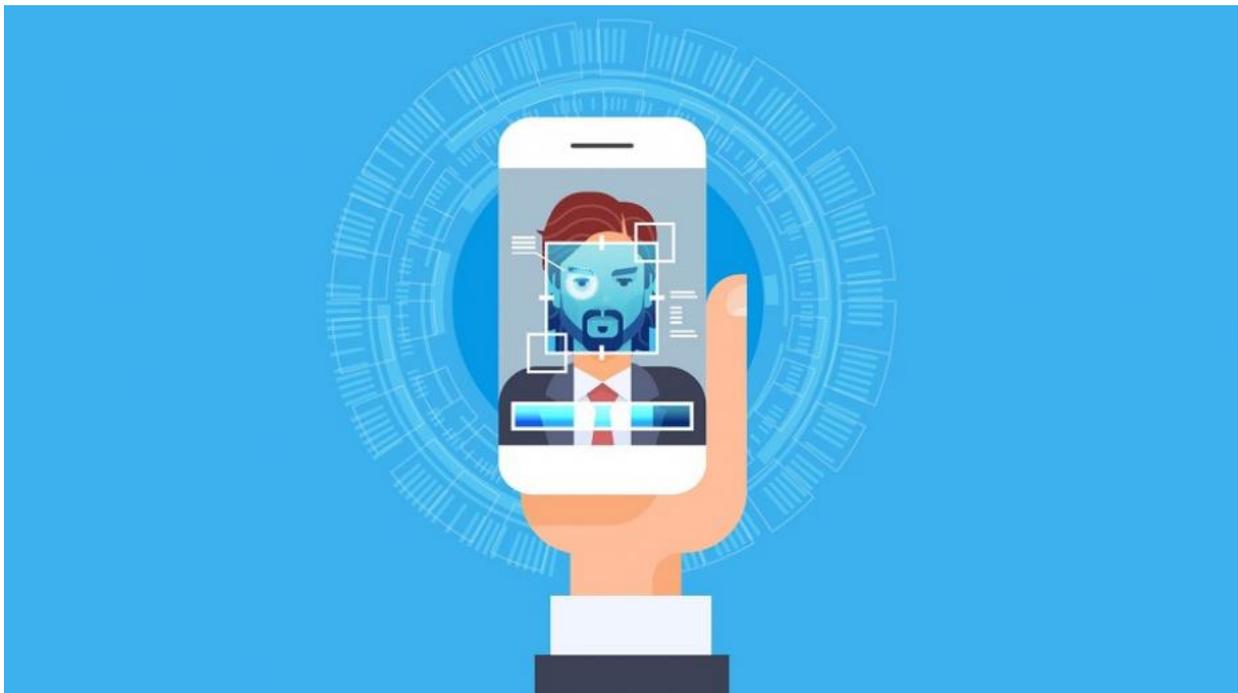
1 novembre 2019, 18:10, mis à jour le 1 novembre 2019, 18:20

<https://www.acteurspublics.fr/articles/lassemblee-nationale-lance-une-mission-sur-lidentite-numerique-pour-faire-entendre-sa-voix>

L'Assemblée nationale lance une mission sur l'identité numérique pour faire entendre sa voix

- identité numérique

Alors que le programme interministériel "Identité numérique" suit discrètement son cours et que l'un de ses premiers débouchés, l'application Alicem du ministère de l'Intérieur, fait déjà débat, les députées Paula Forteza et Christine Hennion se pencheront sur la question. De son côté, le Conseil national du numérique organisera une série de consultations citoyennes pour définir le "modèle d'identité numérique le plus proche" de leurs "usages et besoins".



© Fotolia

La France ouvre le chantier de l'identité numérique

“La nature a horreur du vide. Il y a donc urgence à ce que l’État développe et propose son identité numérique” avant que les acteurs privés ne le fassent à sa place. C’est la seule certitude de la députée LREM Paula Forteza, qui se voit chargée officiellement, ce mercredi 30 octobre, d’une mission d’information parlementaire sur l’identité numérique aux côtés de son homologue Christine Hennion.

La mission, présidée par la socialiste Marietta Karamanli, vise d’abord et avant tout à faire entendre la voix du Parlement sur un sujet aussi crucial que celui de l’identité à l’heure du tout-numérique. “Nous allons regarder quels peuvent être les bonnes technologies, la bonne gouvernance et le bon cadre juridique à mettre en œuvre pour déployer le dispositif d’identité numérique du gouvernement”, résume Paula Forteza à Acteurs publics.

Cette mission intervient alors que le programme interministériel “Identité numérique” du gouvernement, lancé en janvier 2018, est entré dans sa phase opérationnelle, avec notamment, l’expérimentation de la solution pour smartphone “Alicem” qui fait déjà débat. Pourtant, il n’est pas trop tard pour peser dans les choix du gouvernement, estime Paula Forteza. “Au contraire, dit-elle, nous arrivons au bon moment car la mise en œuvre n’est pas encore totalement déclenchée, et que l’on peut déjà répondre à des premiers travaux concrets du gouvernement.”

Une loi sur l’identité numérique ?

Portée conjointement par les commissions des affaires économiques et des lois de l’Assemblée nationale, la mission s’intéressera ainsi à de nombreux aspects de l’identité numérique : son modèle économique, son interaction avec le secteur privé, les usages qu’elle permet, mais aussi son cadre juridique et sa gouvernance. Si le déploiement d’une identité étatique doit se faire au plus vite, dans un monde numérique où les acteurs privés ont déjà commencé à s’en charger sans trop de scrupules pour les libertés individuelles et la vie privée des internautes, la députée réclame qu’il se fasse dans les meilleures conditions possibles.

“Je serai très attentive au fait que les grands principes du RGPD [le règlement européen sur la protection des données personnelles, ndlr] sont vraiment respectés comme le consentement libre et éclairé des utilisateurs, la minimisation des données utilisées et la proportionnalité des dispositifs proposés par le gouvernement”, assure Paula Forteza, qui espère aussi, grâce à la mission, sensibiliser ses collègues au sujet, dans l’éventualité d’un texte de loi sur l’identité numérique. “Quand bien même cela serait techniquement possible sans un texte de loi, certains pensent qu’il pourrait être utile, pour asseoir la légitimité d’un dispositif qui opère un tournant majeur dans la façon dont l’administration et la société vont fonctionner, d’organiser un débat à l’Assemblée autour d’un texte qui pose des garanties”, juge-t-elle.

Contexte brûlant

Le lancement de cette mission, annoncée depuis plusieurs mois déjà, intervient alors que le projet d’identité numérique de la Place Beauvau [est sous le feu des critiques](#). Expérimentée depuis l’été, la solution Alicem a été fortement médiatisée après que Bloomberg y a consacré un article titrant sur la généralisation de la reconnaissance faciale en France. Pour

rappel, l'application Alicem permet de générer une identité numérique à distance en scannant soi-même son passeport biométrique à l'aide de son smartphone et en filmant son visage afin de vérifier que le détenteur du passeport et du téléphone est bien la même personne. C'est donc uniquement au moment de l'enrôlement des citoyens que la reconnaissance faciale est utilisée, et non à chaque identification en ligne.

Dès sa création, la solution a été très critiquée, notamment par des associations comme la Quadrature du Net, qui n'a pas hésité à déposer dans la foulée un recours devant le Conseil d'État pour tenter de faire annuler le décret, sur la base des réserves émises par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Dans son avis sur le décret de création d'Alicem, le gendarme des télécoms estime en effet que le consentement des citoyens à l'utilisation d'Alicem n'est pas totalement libre et éclairé, dans la mesure où le dispositif repose exclusivement sur la reconnaissance faciale et ne propose - pour l'heure en tout cas - pas d'alternative.

D'autres, comme le chercheur en cybersécurité Baptiste Robert, ont déjà signalé des failles de sécurité informatique dans l'application et commencent à tirer la sonnette d'alarme sur les conséquences d'un tel projet. Car au-delà de la reconnaissance faciale, ce sont les dérives d'une identité numérique généralisée que craint le chercheur, sur la base de ce qu'il a vu se passer en Inde avec la base de données biométriques "Aadhaar", qui collecte l'iris et les empreintes digitales des Indiens. "Aujourd'hui, en Inde, tout tourne autour de Aadhaar : quand vous voulez aller à l'hôpital, il faut donner son numéro Aadhaar, sous peine d'être refusé. Il en va de même pour ouvrir une ligne de téléphone. Avec votre numéro Aadhaar, votre ligne est ouverte en une heure. Sans, cela peut prendre plusieurs semaines", expose le chercheur, qui voit déjà poindre cette même idée en France. "On commence par les services publics comme les impôts, puis on élargit petit à petit, jusqu'à ce que tout y soit relié", retrace-t-il par avance. Le risque, selon lui, c'est de créer une société à plusieurs vitesses et d'augmenter considérablement le risque de piratage de ces données pour le moins intimes et non modifiables comme un simple mot de passe.

Mission parallèle

Face à la fronde contre Alicem, le secrétaire d'État au Numérique, Cédric O, a très vite annoncé - comme l'appelait de ses vœux la Cnil depuis plus d'un an - la tenue d'un débat démocratique sur le sujet, avec la création d'une instance ad hoc pour contrôler et évaluer les expérimentations de la reconnaissance faciale.

"Est-ce que la reconnaissance faciale est la bonne technologie ? N'y a-t-il pas des alternatives et comment laisser vraiment le choix aux utilisateurs ?" : telles sont justement les questions que se pose Paula Forteza et à laquelle sa mission tentera de répondre. Mais sans attendre la constitution de la mission parlementaire et la mise en place d'un garde-fou, le secrétaire d'État a saisi le Conseil national du numérique (CNNum) pour réfléchir spécifiquement sur l'identité numérique.

Le CNNum a d'ores et déjà auditionné une cinquantaine d'experts et organisera très prochainement plusieurs consultations citoyennes à Paris, Montpellier et Lyon pour mieux "comprendre la perception de ce projet" par les citoyens, associations, entreprises et collectivités, et ce afin "d'anticiper au mieux les besoins de tous les utilisateurs et garantir

l'appropriation collective de l'identité numérique", précise la lettre de saisine du CNNum. L'institution devra notamment proposer des "éléments de communication et de pédagogie" pour accompagner le déploiement de l'identité numérique et "s'assurer de l'ergonomie, de la facilité d'usage et de la qualité des supports utilisateurs associés aux solutions retenues, afin de s'assurer de leur adoption par le plus grand nombre d'utilisateurs". Le CNNum doit rendre ses premières conclusions, c'est à dire les synthèses des consultations, avant la fin de l'année. Un rapport plus complet comportant des recommandations sera rendu un peu plus tard, début 2020.

Ce n'est qu'après la remise de ces conclusions et celles de la mission parlementaire que l'expérimentation d'Alicem sera éventuellement étendue, assure de son côté le secrétariat d'État au Numérique. Néanmoins, et comme le précise la lettre de saisine du CNNum, Alicem n'a pas vocation à devenir obligatoire pour accéder aux services publics, il ne s'agit que d'une solution expérimentale qui doit être déployée dans l'attente du déploiement de la future carte nationale d'identité électronique à partir de l'été 2021. Celle-ci devrait permettre de se passer du recours à la reconnaissance faciale puisque le face-à-face aura lieu en mairie lors de la création de cette nouvelle carte qui embarquera l'identité numérique.